Il n'est de pire sourd...

Autor(en): **Weibel, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-74300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il n'est de pire sourd...

par Jean-Pierre Weibel

Deux décisions prises dans le canton de Vaud sont passées presque inaperçues parmi les soubresauts de l'actualité internationale, de surcroît durant la trêve (hélas très relative) des confiseurs.
Le Grand Conseil vaudois a adopté un projet de loi introduisant une procédure d'autorisation des chauffages électriques des locaux et l'assortissant de la clause du besoin, d'une part. Les Services industriels de la Ville de Lausanne ont quitté l'OFEL (Office de l'électricité de la Suisse romande), d'autre part. Ces deux mesures peuvent être interprétées comme des victoires des écologistes, certes; de fait, elles marquent une étape de plus dans la dissociation des responsabilités et des compétences. Il est de plus légitime de se demander si la protection de la nature y trouve son compte et si le corps électoral (les consommateurs!), qu'on a voulu satisfaire, restera encore longtemps satisfait.

La clause du besoin

En soumettant l'installation du chauffage électrique à une autorisation et à la démonstration du besoin, les députés vaudois, après plusieurs débats où s'est fait jour un certain malaise, n'ont fait que se conformer au principe d'une loi adoptée par le peuple. Il ne nous appartient pas de discuter du conflit entre la volonté populaire et les dispositions constitutionnelles sur la liberté de commerce; il est probable que les tribunaux auront à en débattre.
En revanche, deux aspects de cette loi sont de nature à retenir l'attention des ingénieurs et des personnes soucieuses de la qualité de la vie.
Le premier concerne la clause du besoin: exigence raisonnable, certes. En effet, la gestion bien comprise des ressources naturelles implique que ne soient réalisés que des installations ou des ouvrages d'une utilité reconnue sinon démontrée. Nous passerons ici pudiquement sous silence le fait que la clause du besoin ne trouve qu'une application fort relative dans notre vie personnelle et qu'il est un peu facile de demander aux autres, voire à la collectivité, ce dont nous ne sommes que modérément capables.
Ce qui nous trouble, c'est le flou d'une telle disposition en ce qui concerne le chauffage électrique. En effet, s'il n'est pas possible de nier le besoin de disposer d'un chauffage, il est objectivement impossible de prouver qu'il doit être électrique, pas plus que de toute autre nature, du reste. Quelque élaborés que puissent être les critères que l'on va proposer, ils resteront essentiellement subjectifs: on y retrouvera la sédimentation de tous les arguments opposés depuis belle lurette au chauffage électrique. La motivation véritable est extrêmement simple à énoncer: tout ce qui peut contribuer à justifier la construction et l'exploitation de centrales nucléaires est à proscrire.
Ne perdons pas de temps à expliquer que nous ne sommes pas des partisans de l'énergie nucléaire: le simple fait que nous n'en sommes pas des adversaires irréductibles suffit aujourd'hui à nous faire passer pour pronucléaires! Il nous paraît que le barrage opposé au chauffage électrique ne se justifie que si l'on dispose d'un substitut comparable du point de vue économique et technique, plus favorable à l'environnement de surcroît. Aujourd'hui, et pour longtemps encore, seul le chauffage à mazout permet d'assurer sur une grande échelle le chauffage des locaux. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne ménage guère l'environnement! Si la pollution des mers par le pétrole ne s'impose à notre attention que lors d'événements catastrophiques, comment oublier qu'il s'agit d'un phénomène constant dont un *Torrey Cañon* ou un *Amoco Cadiz* ne constituent qu'une fraction? En outre, la pollution atmosphérique due à la combustion de quantités croissantes de pétrole et de ses dérivés est elle aussi bien réelle et affecte aussi bien des régions et des ressources naturelles fort éloignées de leur source. C'est dire qu'en contribuant à ce qu'un chauffage électrique soit remplacé par un chauffage à mazout, on prend sa part à une dégradation bien réelle de l'environnement, aux fins d'éviter des risques — réels mais faibles — liés au nucléaire.
Le simple réalisme est de mise pour juger du rôle des autres énergies primaires. En admettant qu'une contrainte — étrangère à notre tradition, à nos convictions et à nos institutions — impose le recours à une énergie dite douce, c'est l'impasse à coup sûr: nous avons entendu récemment un spécialiste de ces énergies estimer à moins de 10% leur part maximale possible au bilan énergétique de notre pays en l'an 2000. Imposer les énergies douces aux maîtres d'ouvrages, c'est condamner la plupart à renoncer au chauffage! On imagine la discrimination entraînée de ce fait...
Le refus populaire du nucléaire a conduit parfois à envisager d'en revenir au charbon [1] (notamment pour répondre à la demande d'électricité!): du point de vue écologique, il s'agit là incontestablement d'un recul. En outre, il n'est pas possible de satisfaire de la sorte au postulat de la décentralisation des unités de production d'énergie, à cause des contraintes extrêmement sévères liées au transport du charbon.
De fait, le Grand Conseil vaudois, suivant son électorat, n'a fait qu'élaborer une disposition impossible à faire respecter dans l'esprit qui a motivé son adoption par le peuple. Le poids des conséquences en retombe entièrement sur nos professions: ce sont en effet l'architecte et l'ingénieur, dans le cadre de leur mandat, qui devront conseiller le maître de l'ouvrage, lui proposer une solution satisfaisant à la fois les exigences les plus claires liées au chauffage des locaux et respectant celles de l'environnement, élaborer un projet acceptable du point de vue économique et faire valoir, le cas échéant, la clause du besoin face à une administration nantie de pouvoirs, mais n'assumant aucune responsabilité.

Compétence et muselière

L'OFEL est une institution servant à l'information sur l'énergie électrique et ses applications. Emanation des producteurs et distributeurs d'électricité de Suisse romande, elle leur permet d'élaborer de façon efficace une documentation utile à tous ses membres.
Dans ce domaine comme dans tant d'autres, il est difficile de faire la démarcation exacte entre information et propagande. Il fut un temps où l'intérêt incontesté de la nation commandait de faire de la propagande pour une utilisation accrue de l'électricité: le recours à cette énergie a permis à notre pays une plus grande indépendance pendant la dernière guerre mondiale. Comment oublier que c'est la pénurie de charbon de 1914-18 qui a conduit à l'électrification de nos chemins de fer et leur a permis de jouer un rôle capital de 1939 à 1945?
Le législatif de la Ville de Lausanne a exigé que les Services industriels quittent l'OFEL: une fois de plus, c'est l'opposition au nucléaire qui a motivé cette démarche. Les conseillers communaux reprochaient à l'OFEL son activité lors du débat nucléaire de 1979.
Les conséquences pratiques de cette décision sont mineures. Ce sont plutôt les circonstances qui peuvent susciter l'inquiétude. En effet, non seulement la

[1] *Ingénieurs et architectes suisses*, N[os] 14/80 (Bâle-Ville pourra-t-elle se passer de nucléaire?) et 18/80 (Une centrale au charbon pour Bâle? Perspective d'avenir peu encourageante).

part du nucléaire à l'approvisionnement énergétique de notre pays provoque l'ire de certains milieux, mais il leur paraît condamnable de la mentionner! Ce qui nous gêne dans cette affaire, c'est que l'on veut imposer le silence à ceux qui portent la responsabilité de la fourniture d'énergie, parce que leur information ne plaît pas.

Si l'on dit que 25 à 30% de la consommation d'électricité est couverte par les centrales nucléaires, c'est une information de la plus haute valeur: si nous voulons réduire cette proportion, nous devons consommer moins, et non augmenter notre demande de 3 à 4% par an. Expliquer que la production annuelle est supérieure aux besoins parce qu'il convient d'assurer l'approvisionnement au moment des pointes, donc que la puissance installée est aussi importante que la production de kWh/an, voilà une information, et non de la propagande: ce point est essentiel pour démontrer qu'en installant un chauffage solaire ou autre requérant une puissance électrique d'appoint installée de 20 kW pour une villa, on ne fait rien pour freiner l'essor du nucléaire, au contraire.

C'est également une information de relever l'aberration que constitue le fait de pénaliser la consommation industrielle d'électricité au bénéfice de la consommation privée: l'industriel surveille avec soin sa consommation, suivie par des calculs de rentabilité, alors que c'est la consommation des ménages qui augmente le plus rapidement. En voulant supprimer ces informations fondées, les conseillers communaux lausannois ne suppriment pas les faits qu'elles décrivent. A qui laissent-ils le soin d'informer? En tout cas pas à des personnes ou des organismes assumant quelque responsabilité que ce soit dans la fourniture d'énergie!

Cette tendance à retirer leur voix au chapitre aux spécialistes s'est manifestée sur le plan fédéral en ce qui concerne les autorisations de construire des centrales nucléaires. Jusqu'à présent, les producteurs d'électricité assumaient eux-mêmes, en relation avec les distributeurs, la planification de leurs instruments de production. Les procédures aujourd'hui en vigueur les déchargent en grande partie de cette responsabilité, par le biais de la clause du besoin. C'est donc au pouvoir politique démocratiquement élu qu'il appartient de juger de la nécessité des nouvelles centrales nucléaires. Un mandat politique n'impliquant pas forcément la science infuse, l'estimation du besoin a été confiée à une commission où étaient aussi bien représentés les compétences que les courants politiques. Le pat qui a marqué le dépôt de son récent rapport illustre fort bien les limites de la démocratisation (nous ne disons pas de la démocratie, qui est autre chose): l'incapacité totale de prendre position s'assortit évidemment de celle de résoudre quelque problème que ce soit. Or, entre-temps, la consommation d'électricité ne cesse de croître...

Il ne nous semble pas que ce soit faire preuve d'arrogance ou de corporatisme que de revendiquer que soit rendu aux spécialistes compétents le droit d'exprimer leur avis fondé, avec le poids conféré par les connaissances objectives. Cette façon d'envisager les choses correspond du reste à la pratique quotidienne de l'immense majorité de nos concitoyens: c'est au garagiste que l'on s'adresse pour faire réparer sa voiture, et non à M. Nader, et c'est le boucher qui nous vend de la viande, non pas les associations de consommateurs.

Les professions techniques font preuve de suffisamment de maturité pour subir la critique et en tenir compte dans la plus large mesure. Elles sont en droit de rappeler à leurs contempteurs la morale de la fable de Florian: «Je siffle, mais ne chante pas.» Trop de milieux, notamment politiques, cèdent à la tentation de rejeter la technique ou les techniques, sans avoir rien à proposer en échange. Piètre service à rendre à la communauté!

La manifestation la plus funeste d'un tel état d'esprit est évidemment la censure, à laquelle voudrait recourir le législatif lausannois, contre l'avis de son exécutif, au moment où elle est abolie dans le domaine du cinéma.

Comment ne pas souligner à cette occasion la nécessité, pour nos professions, de s'appuyer sur une conception claire de l'information interne et externe, avec ses propres publications?

Une part importante de l'avenir de nos contemporains est entre nos mains. Il convient de le dire et d'exposer quels sont les éléments où notre rôle est essentiel, ainsi que les options que nous pouvons offrir. Le choix des solutions n'est pas en nos seules mains, mais leur élaboration est de notre responsabilité.

La poudre aux yeux

L'embargo sur certaines informations et l'audience assurée à d'autres risquent de masquer les priorités dans le domaine de l'énergie. A quoi sert de promouvoir les énergies douces, d'investir des milliards dans l'économie d'essence des automobiles ou de récupérer les emballages d'aluminium, si nous n'appliquons pas mieux la clause du besoin dans le domaine personnel?

C'est une vérité éculée de dire que notre plus importante source d'énergie réside dans l'économie d'énergie, et pourtant que de gaspillage dans le chauffage des immeubles, qu'il s'agisse du rendement effectif des installations ou de la température des locaux!

Une diminution de consommation de 10% est considérée comme remarquable pour une voiture, alors que l'évolution de notre habitat conduit à une seconde voiture pour un nombre croissant de ménages: quelle dérision!

Nous connaissons de braves ménagères qui investissent des efforts méritoires pour la récupération de l'aluminium, mais qui l'utilisent par mètres carrés pour emballer le moindre morceau de nourriture...

Nous ne prônons pas le retour à l'âge des cavernes, ni l'impasse sur les énergies renouvelables. Mais de grâce, qu'on n'essaie pas de faire taire ceux qui décrivent avec réalisme les conséquences de notre comportement individuel et collectif et qui énumèrent les moyens indispensables à la continuité de notre société. Les tâches immenses qui sont inéluctablement liées à l'éveil du tiers monde sont incompatibles avec le refus du progrès: même une autre orientation de ce progrès que celle que nous avons connue requiert l'utilisation des techniques les plus avancées, notamment pour la production d'énergie. Il ne s'agit aucunement d'exporter nos problèmes de riches, mais pour offrir aux pauvres de résoudre les leurs, il convient de les persuader que nous sommes capables de résoudre harmonieusement les nôtres.

Jean-Pierre Weibel

Au moment où nous avons rédigé ces lignes, la presse nous apprend que c'est par centaines de milliers que des oiseaux marins ont perdu la vie à cause d'une pollution par le pétrole en mer du Nord. Comment ne pas donner la priorité à tous les moyens susceptibles de réduire la demande de pétrole, au vu de telles catastrophes? Il est vrai que ce ne sont pas nos oiseaux...

Actualité

La pollution pétrolière en mer du Nord à doublé en cinq ans

La pollution pétrolière en mer du Nord a augmenté ces dernières années et est plus importante aux abords des champs pétroliers. C'est ce que relève l'Institut du socle continental (IKU), en se basant sur le ramassage des déchets en mer du Nord en juin 1979. On a prélevé 24 échantillons et on a trouvé des dépôts de pétrole dans 21 d'entre eux. La concentration de pétrole est de 0,4 milligrammes par mm^2 de surface de mer. C'est le double de la quantité trouvée lors d'un précédent prélèvement en 1975.

Le rapport déclare que l'augmentation peut être due à l'augmentation des activités sur le socle continental, à l'augmentation du transport pétrolier dans ces zones et à l'augmentation du trafic de bateaux. Mais il faut émettre quelques réserves, car l'augmentation enregistrée n'est peut-être pas réelle, mais peut être due à des vents ou des courants particuliers ou à d'autres circonstances accidentelles au moment où les prélèvements ont été effectués.

Le rapport conclut que l'augmentation enregistrée est probablement due à l'association de plusieurs de ces facteurs.